

MÉDIATION ET PROCESSUS COLLABORATIF


1 jour

LES ENJEUX DE CES MODES ALTERNATIFS DE RÉOLUTION DES CONFLITS

PROGRAMME DE LA FORMATION

De nouveaux modes amiables de règlement des conflits apparaissent fin d'année 2023: l'audience de règlement amiable et la césure - de nouveaux outils inspirés du modèle québécois qui devraient favoriser la culture de l'amiable.

QUELS SONT LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS ET DES DIFFÉRENTS ? COMMENT LES DISTINGUER ? CADRE JURIDIQUE ET ACTEURS

- › Médiation et conciliation conventionnelle / judiciaire
Élaborer un tableau récapitulatif : avantages et inconvénients de la conciliation et de la médiation
- › Procédure participative / processus collaboratif
Étude de cas et choix de la procédure - Focus sur la Transaction
- › L'arbitrage, une solution miracle ?
Atelier : réaliser un tableau récapitulatif sur les MARD / MARC
- › Focus sur l'ARA et la césure: deux nouvelles solutions amiables au 1er novembre 2023
 - Définitions et enjeux
 - Acteurs et procédures

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA MÉDIATION ET ARBITRAGE, CONCILIATION, PROCÉDURE PARTICIPATIVE, TRANSACTION ?

- › Médiation, conciliation : les étapes de négociation d'un accord et l'homologation
Atelier sur les éléments prévus dans l'accord des parties
- › Procédure participative et processus collaboratif : des procédures distinctes
Tableau de synthèse des procédures respectives
Analyser une transaction
- › Le recours à l'arbitrage : les étapes de la procédure
- › Quels sont les recours possibles ?

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES TECHNIQUES INDISPENSABLES POUR ACCOMPAGNER LA RÉOLUTION AMIABLE DES LITIGES ?

- › Technique d'écoute active : la mise en œuvre dans la recherche de solution amiable
Mise en situation à partir de cas réels
- › Technique de négociation : quels sont les fondamentaux ?
Entraînement à la préparation, l'argumentation - Application sur un cas

OBJECTIFS

- Identifier le mécanisme des modes alternatifs de règlement des conflits.
- Choisir la voie alternative la plus adaptée au litige.
- Appliquer les techniques et méthodes de gestion des conflits.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation apportant une connaissance des enjeux de chaque mode alternatif, la mesure de leur contours, pour choisir la meilleure solution pour chaque situation spécifique.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Avocats, chefs d'entreprise, directeurs juridiques, juristes de droit privé
Il est nécessaire de disposer des connaissances de base du droit des contrats, de la procédure civile et pénale

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 025 € HT - Réf : DTA-MPCO

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 27 mars 2024
le 29 mai 2024
le 19 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO